

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3375

présenté par
M. Ravier

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Supprimer les mots :

« et à l'assistance médicalisée active à mourir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avant d'aborder la question de l'assistance médicalisée active à mourir, il conviendrait d'assurer et renforcer l'accès aux soins palliatifs.